SALSEPAREILLE DE HOUDER

Fabricant de Sirop de Salsepareille, 13, place Dauphine.

Mons SANDS,—Monsieur, le 3 juin 1847, je fus atteint de scrofules, et malgré le remède je ne sus quoi, quelque mois après je ne me sentais plus rien. Mais vers la fin de l'année, j'ai commencé à ressentir une douleur au côté droit, et j'ai toujours souffert jusqu'à ce que j'eusse pris votre Sirop de Salsepareille. Je dois dire que votre Sirop m'a parfaitement guéri. Je ne ressens plus de douleur au côté droit, et je me porte bien. Je vous prie de faire de votre Sirop de Salsepareille tout ce que vous voudrez, je vous en donne la permission. Je suis, Monsieur, votre dévoué serviteur, J. BOUCHER, 13 juillet 1847.

Nous soussigné, Thompson, quinze ans, demeurant à Paris, rue Dauphine, 13, déclarons que le Sirop de Salsepareille de Houder a guéri J. Boucher, demeurant rue Dauphine, 13, de douleurs au côté droit, et de douleurs aux jambes, qui ne guérissaient pas depuis six ans, et que ce Sirop est le seul qui ait pu le guérir. Je le prends moi-même, et je le trouve bon. Je le recommande à tous ceux qui ont besoin de ce remède. Je ne vends que le Sirop de Salsepareille de Houder, et j'ai toujours plus de 100 bouteilles en vente. Je vous prie, Monsieur, de faire de votre Sirop de Salsepareille tout ce que vous voudrez, je vous en donne la permission. Je suis, Monsieur, votre dévoué serviteur, THOMPSON.

Je soussigné, M. Thomas Burr et J. Jacotte fils, demeurant à Paris, rue du Marché-Neuf, 10, déclarons que le Sirop de Salsepareille de Houder a guéri M. Thomas Burr et J. Jacotte fils, de maladies vénériennes, et de douleurs aux os, que plusieurs médecins avaient déclarées incurables, et que ce Sirop est le seul remède qui ait pu les guérir. Je ne vends que le Sirop de Houder, et j'ai toujours plus de 100 bouteilles en vente. Je vous prie, Monsieur, de faire de votre Sirop de Salsepareille tout ce que vous voudrez, je vous en donne la permission. Je suis, Monsieur, votre dévoué serviteur, THOMAS BURR.

Je soussigné M. Thomas Burr et J. Jacotte fils, demeurant à Paris, rue du Marché-Neuf, 10, déclarons que le Sirop de Salsepareille de Houder a guéri M. Thomas Burr et J. Jacotte fils, de maladies vénériennes, et de douleurs aux os, que plusieurs médecins avaient déclarées incurables, et que ce Sirop est le seul remède qui ait pu les guérir. Je ne vends que le Sirop de Salsepareille de Houder, et j'ai toujours plus de 100 bouteilles en vente. Je vous prie, Monsieur, de faire de votre Sirop de Salsepareille tout ce que vous voudrez, je vous en donne la permission. Je suis, Monsieur, votre dévoué serviteur, J. BOUCHER.

Nous soussigné, Thompson, quinze ans, demeurant à Paris, rue Dauphine, 13, déclarons que le Sirop de Salsepareille de Houder a guéri J. Boucher, demeurant rue Dauphine, 13, de douleurs au côté droit, et de douleurs aux jambes, qui ne guérissaient pas depuis six ans, et que ce Sirop est le seul qui ait pu le guérir. Je le prends moi-même, et je le trouve bon. Je le recommande à tous ceux qui ont besoin de ce remède. Je ne vends que le Sirop de Salsepareille de Houder, et j'ai toujours plus de 100 bouteilles en vente. Je vous prie, Monsieur, de faire de votre Sirop de Salsepareille tout ce que vous voudrez, je vous en donne la permission. Je suis, Monsieur, votre dévoué serviteur, THOMPSON.

Votre engagement, M. Thompson, en faisant de votre Sirop de Salsepareille ce que vous voudrez, je vous en donne la permission, ne m'engage pas à ne rien faire de votre Sirop de Salsepareille, mais seulement à ne rien faire de votre Sirop de Salsepareille, que je ne sois convaincu que votre Sirop de Salsepareille est le seul remède qui puisse guérir, et que votre Sirop de Salsepareille est le seul remède qui puisse guérir. Je ne vends que le Sirop de Salsepareille de Houder, et j'ai toujours plus de 100 bouteilles en vente. Je vous prie, Monsieur, de faire de votre Sirop de Salsepareille tout ce que vous voudrez, je vous en donne la permission. Je suis, Monsieur, votre dévoué serviteur, J. BOUCHER.

Votre engagement, M. Thompson, en faisant de votre Sirop de Salsepareille ce que vous voudrez, je vous en donne la permission, ne m'engage pas à ne rien faire de votre Sirop de Salsepareille, mais seulement à ne rien faire de votre Sirop de Salsepareille, que je ne sois convaincu que votre Sirop de Salsepareille est le seul remède qui puisse guérir. Je ne vends que le Sirop de Salsepareille de Houder, et j'ai toujours plus de 100 bouteilles en vente. Je vous prie, Monsieur, de faire de votre Sirop de Salsepareille tout ce que vous voudrez, je vous en donne la permission. Je suis, Monsieur, votre dévoué serviteur, THOMPSON